



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de PRIMOT (Carole), « Extrait du Privilège du Roy », *Histoire macaronique de Merlin Coccaie, prototype de Rablais*, FOLENGO (Teofilo), p. 69-69

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-10961-7.p.0069](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-10961-7.p.0069)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

[ā1v^o]

EXTRACT
DU PRIVILEGE DU ROY.

Par grace et Privilege du Roy, il est permis à GILLES ROBINOT, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, un Livre intitulé *Histoire Maccaronique de Merlin Cocaye, prototype de Rablais*. Et deffences sont faictes à tous autres d'Imprimer, vendre et distribuer lesdites œuvres sans le congé et consentement dudict Robinot, et ce jusques au temps et terme de dix ans finis, et acomplis sur peine de confiscation desdicts livres, et d'amende arbitraire. Et outre veut ledit Seigneur, qu'en mettant au commencement ou à la fin un Extraict dudict Privilege, il soit tenu pour deument signifié à tous Libraires et Imprimeurs de ce Royaume, comme plus à plain est contenu esdittes lettres. Donné à Paris le 31 d'Aoust 1605.

Et ledit Robinot a consentu et accordé que PIERRE PAUTONNIER et TOUSSAINCT DU BRAY, jouisse dudict Privilege, ainsi qu'ils sont demeurez d'accord entr'eux.